

Rapport N° 62

Engagement de cinq aspirants de police pour l'école de police 2013, d'un assistant de sécurité publique et d'une secrétaire

Nyon, le 14 septembre 2012

Au Conseil communal de Nyon

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission chargée d'étudier le préavis n°62 s'est réunie le 12 septembre 2012. Elle était composée de Mmes Véronique Bürki-Henriod, Roxane Faraut-Linares (présidente-rapporteuse) et de MM. Claude Farine, Alexandre Démétriadès, Sacha Soldini, Jean-Pierre Vuille, David Vogel, Fabien Bourqui.

La Commission remercie Mme Elisabeth Ruey-Ray, Municipale et Mr Gilgen, plt, pour leurs explications et leurs réponses.

Préambule

Dans le cadre de l'introduction de la Loi sur l'Organisation Policière Vaudoise (ci-après LOPV) le 1er janvier 2012, et en vue de l'obtention de l'accréditation définitive, notre police se voit dans l'obligation d'augmenter ses effectifs afin d'atteindre le standard de sécurité exigé par le Conseil cantonal de sécurité (CCS) d'ici 2016.

Pour la police de Nyon, il s'agit d'atteindre l'effectif de 40 policiers alors qu'aujourd'hui elle n'en dispose que de 29 policiers actifs. La municipalité a donc pris l'option d'engager 11 policiers supplémentaires durant cette législature et, sachant que 70% d'entre eux devra provenir de l'Académie de police du Chablais, les nouveaux engagements se feront pour la plupart avec des aspirants dont il faudra assurer la formation.

Hors du cadre de la réforme policière, la SUVA enjoint la Municipalité à l'engagement d'un collaborateur pour appuyer l'ouvrier de signalisation (souffrant de problèmes de dos). De plus, les nouvelles tâches déléguées aux polices communales générant une charges de travail administratif significative, il semble nécessaire de renforcer l'équipe du secrétariat.

Engagement de cinq aspirants de police

Les objectifs de la réforme policière et les nouvelles dispositions de la LOPV exigent que 2 patrouilles (2x2 policiers actifs*) puissent intervenir simultanément 24h/24h et 7j/7j. Actuellement, le manque d'effectifs ne permet pas d'assumer ces exigences en semaine et certaines nuits. Ce n'est que grâce à la motivation, au dévouement et à de nombreuses heures supplémentaires des policiers déjà en poste que ces 2 patrouilles sont possibles les week-ends. Il est donc impératif d'atteindre le nombre de 35 policiers (5 brigades de 7 policiers) rapidement.

*Les policiers « non actifs » sont les 5 membres de l'État-major, dont fait partie le chef de l'unité prévention-proximité-partenariat, le sous-chef de ladite unité ainsi que les deux policiers administratifs et les deux policiers centralistes (réception).

La municipalité attire notre attention sur le fait que l'effort est important en 2013, mais que l'augmentation des effectifs exigée par la LOPV se fera de manière modérée les années suivantes, afin d'atteindre un total de 40 policiers actifs en 2016.

Pour rappel, le guichet/réception doit être ouvert au public 24h/24h et 7j/7j lui aussi, ce qui est le cas actuellement.

Pour les nouvelles missions attribuées aux policiers communaux, les policiers nyonnais ont déjà suivi de nombreuses heures de formation traitant notamment :

- des plaintes pénales
- des constats judiciaires
- de la législation routière
- de la législation sur les stupéfiants
- des constats de violences domestiques.

Depuis le 1er janvier 2012, le corps de police de Nyon enregistre quasi l'entier des plaintes pénales. Le plt Gilgen nous informe qu'une des raisons majeures de l'augmentation de la charge de travail tient au fait qu'à présent, la majorité des plaintes du district (et certaines même du Canton dans son entier) sont enregistrées au poste du Château. Il semblerait d'ailleurs fréquent que la gendarmerie redirige les plaignants sur ce poste et refuse de prendre les plaintes.

La commission se demande si ces aspirants sortants de l'école de police ne sont pas une charge pour les policiers déjà confirmés. Le plt Gilgen nous assure qu'ils sont opérationnels sur le terrain dès leur sortie de l'école. Ce sont surtout les tâches administratives qui nécessitent encore quelques heures de formation.

Evolution des dépôts de plainte

2008	2009	2010	2011	situation au 30.08.2012
772	840	865	1115	1516

La commission s'inquiète du fait que seuls les habitants de Nyon et Prangins assument financièrement cette charge. Elle encourage la Municipalité à continuer les tractations avec le Conseil Cantonal de Sécurité afin de trouver une juste manière de répartir les coûts.

La commission insiste sur le fait que le Canton devrait rétrocéder une partie des frais encourus.

Sur le même sujet, la commission se demande si d'autres communes envisagent de rejoindre l'Association Intercommunale en matière de police. Madame Ruey-Ray nous informe que certaines communes ont émis cette hypothèse, mais qu'il faut être conscient que plus le périmètre d'action s'élargit, plus nous aurons besoins d'effectifs importants.

Augmentation des délits

Si personne ne peut nier l'augmentation du trafic de stupéfiants (150 interventions en 2011 et déjà 120 interventions en 2012 parfois menées conjointement avec la police cantonale), l'attention qu'il cristallise et le sentiment d'insécurité qu'il génère dans certaines zones de la ville (quartier des Fontaines, Place des Marronniers, Promenade d'Italie, sud de la gare...), notre corps de police a aussi fort à faire avec le développement des incivilités, l'ivresse sur la voie publique, le tapage nocturne à la fermeture de certains établissements, les vagues de cambriolages....

Par contre, il est rassurant de constater que peu de bagarres sont à déplorer et que les agressions à la personne sont rares.

La commission suggère qu'une meilleure communication soit faite aux habitants concernant leurs diverses actions et interventions. Par exemple, en éditant une main courante dans le journal "La Côte" (comme le fait chaque semaine la police nord vaudoise dans le quotidien "La Région"). Ce qui pourrait éviter certains commentaires du genre "mais que fait la police ?".

Locaux

Selon le contrat signé par la Municipalité en vue de l'accréditation, il est demandé d'envisager la construction ou la mise à disposition de nouveaux locaux conformes aux normes légales d'ici à 10 ans. La commission demande à la municipalité d'anticiper et de réfléchir à cette question dès à présent, pour ne pas avoir à faire les choses dans l'urgence d'ici à quelques années.

Engagement d'un Assistant de Sécurité Public (ASP)

Comme entrevu en préambule, l'ouvrier de signalisation souffre de problèmes de dos liés au fait qu'il transporte seul du matériel trop lourd. La SUVA a fait savoir au Service des RH, en juillet 2011 déjà, que cet employé ne devait plus opérer seul. La Municipalité souhaite engager un ASP afin de répondre à cette demande.

La commission se demande pourquoi faire appel à un ASP et pas plutôt à un ouvrier de la voirie. La Municipalité nous explique que seules les personnes ayant suivi la formation d'Assistant en Sécurité Public (deux mois de formation) sont autorisées à poser la signalisation routière et à opérer la coordination de chantier.

De plus, il est établi que la charge de travail de l'ouvrier de signalisation est très élevée de mai à octobre en raison des nombreuses manifestations printanières et estivales. L'engagement d'un ASP permettrait en dehors de ces périodes, de renforcer l'équipe existante dans les nombreuses tâches qui leur incombent par ex. : transfert de prévenus, réception au poste, patrouilles aux abords des écoles...

Il est à relever qu'une ville comme Pully (env.17'200 habitants) emploie 4 ASP et que Morges (env.14'000 habitants) quant à elle, compte 2,5 ASP.

Renforcement du secteur administratif

Comme expliqué plus haut, les nouvelles tâches déléguées aux polices communales ou intercommunales génèrent des opérations administratives supplémentaires (voir par ex. évolution des dépôts de plaintes) qui nécessiteront dès 2013, un renforcement de l'équipe du secrétariat chargée de la gestion des amendes, du suivi de leur paiement, des autorisations diverses et des plaintes.

Le retard accumulé depuis plusieurs mois dans ce secteur est progressivement comblé par l'augmentation du temps de travail d'une des employées actuelles depuis l'été 2012. Le nouveau poste prévu à temps partiel durant l'année 2013 permettra de pérenniser la situation actuelle (modification du contrat de travail de la collaboratrice en poste) et/ou l'engagement d'une nouvelle personne.

Pour 2014, la municipalité laissera le soin au nouveau commissaire de police de décider de l'éventualité d'inscrire ce poste à 100% au budget si nécessaire.

Incidences financières

Pour rappel, la bascule de deux points d'impôts liée à la LOPV introduite en 2012 apportant chaque année CHF 2'000'000.- de revenus supplémentaires au budget communal, ne suffira malheureusement pas. La péréquation financière introduite par la LOPV réduit considérablement cet apport, puisque la facture cantonale est proche de CHF 1'500'000.-.

Actuellement, la participation financière de Prangins se monte à CHF 520'000.-.

Concernant le point d'impôt affecté au service du feu que la Municipalité souhaiterait "désaffecter" pour l'intégrer au taux d'imposition global de la commune, la commission n'en débattrait pas puisque cette question sera traitée par la COFIN dans le préavis relatif à l'arrêté d'imposition.

Conclusions

- Dans la mesure où les objectifs à atteindre en vue de l'accréditation définitive dans le cadre de la Loi sur l'Organisation Policière Vaudoise nous obligent à atteindre le nombre de 40 policiers actifs d'ici 2016,
- sachant que notre corps de police a à faire face à une recrudescence majeure des dépôts de plainte, découlant sur une augmentation de la charge de travail de son secteur administratif,
- consciente de l'évolution des tâches qui incombent à notre police tant avec la LOPV, qu'avec les nombreux délits de toutes sortes,
- enfin, prenant acte de la demande formulée par la SUVA concernant l'employé de la signalisation,

c'est une commission unanime qui vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Nyon

- vu** le préavis N° 62 concernant une demande de crédit de CHF 995'000.- pour le financement de cinq postes d'aspirants, d'un assistant de sécurité publique et d'un poste administratif pour le Service de police,
- ouï** le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- attendu** que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accorder un crédit de CHF 995'000.- à la Municipalité pour financer l'engagement de cinq aspirants, d'un assistant de sécurité publique et d'un poste administratif pour le Service de police, y compris les frais de formation et d'équipement.
2. de porter ce montant en augmentation des comptes ci-dessous :

Comptes 600.3011.00 – 600.3030.00 – 600.3040.00 – 600.3050.00	CHF 639'000.-
Compte 130.3091.03	CHF 270'000.-
Comptes 600.3112.00 – 600.3116.00.01	CHF 86'000.-

La Commission :

Bürki-Henriod Véronique
Vuille Jean-Pierre
Farine Claude
Soldini Sacha
Vogel David
Démétriadès Alexandre
Bourqui Fabien
Faraut-Linares Roxane (Présidente et rapporteuse)